



Convocation msa suite consolidation accident travail

Par **Alyaa15**, le **17/08/2015 à 13:41**

Bonjour,rnJ'ai 55 ans. Suite à un accident du travail en septembre 2014, j'ai été en arret at
jusque au 27 juillet 2015. Et consolidé. Je m'étais cassé le poignet lors d'une cueillette de
pommes, le chirurgien n'a pas voulu prolonger mon arret alors que j'ai encore des douleurs et
je n'ai pas la mobilité d'avant. Je ne suis pas capable de retravailler, le moindre effort au
niveau du poignet et même le port de poids me fait mal. rn rnBref, aujourd'hui je reçoit une
convocation de la msa pour " arret", ayant été consolidée, je ne comprends pas le but de cette
convocation. rn rnDe plus, n'ayant plus de revenus, et étant dans l'incapacité de travailler
quelle solution s'offre à moi? rn rnMerci

Par **docteur Vincent**, le **22/08/2015 à 18:26**

Bonjour,rn rnje pense que le médecin de la MSA décidera d'une invalidité.

Par **moisse**, le **22/08/2015 à 19:07**

Bonjour,rnL'arrêt de travail échu, la reprise impliquait:rn* une pré-visite de reprise entre 15 et
30 jours avant la reprise effectivern* aviser l'employeur de la date de reprise afin que celui-ci
organise une visite de reprise.rnJe ne vois pas pourquoi vous n'avez plus de revenus.